

Saint-Mandé, le 3 août 1998

*Monsieur Gérard BAUDOU
1, rue de l'Eglise
77160 LA CHAPELLE SAINT-SULPICE*

REG GCV/JL/60

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Cher Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que conformément à l'article 4 des Statuts de la Fédération du Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm et l'article 3 - 2 - 1 de son règlement intérieur, une procédure disciplinaire pour faute grave a été engagée à votre rencontre par le Conseil d'Administration réuni en séance du 27 juillet 1998.

Il vous est reproché :

1°) - d'avoir activement participé à une tentative de déstabilisation de ladite Fédération en agissant avec le but de provoquer une scission en son sein ;

2°) - D'utiliser des documents à entête de l'Obédience Maçonnique dont la Fédération est l'expression juridique ;

3°) - de diffuser des informations et des allégations mensongères tendant à discréditer celle-ci ;

Je vous prie en conséquence de bien vouloir vous présenter le samedi 22 Août prochain à 10 heures 30 au 60, Boulevard de la Guyane à Saint-Mandé, à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, afin d'y être entendu dans le cadre de cette procédure réglementaire.

Dans cette attente, recevez Cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Le Président
Georges- Claude VIEILLEDENT*



G.L.F.M.M.
60, Boulevard de la Guyane
94160 SAINT-MANDE



PERSONNEL

Ll avec AR

Monsieur Gérard BAUDOU
1, rue de l'Eglise
77160 LA CHAPELLE SAINT-SULPICE